DÉPARTEMENT DU /AL-DE-MARNE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 094-219400686 267241213 ARR 24P 18 3 9 10 10 16 16 16

Date transmission: 1 3 DEC 2024

Date réception :

1 3 DEC 2024



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

ARRÊTÉ MUNICIPAL DGS076 Portant délégation de fonction et de signature à Madame CARPENTIER

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 23 juillet 2024,

VU la délibération nº 5 du 23 juillet 2024 du Conseil Municipal portant délégation au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°4 du 23 juillet 2024 du Conseil Municipal portant élection des adjoints au maire, Considérant que Madame Agnès CARPENTIER a été élue 11ème Maire-Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Madame Agnès CARPENTIER, 11ème Maire-Adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE I : A compter de ce jour, Madame Agnès CARPENTIER, 11ème Maire-Adjoint, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction et de signature pour recevoir, préparer, instruire et exécuter les actes de toute nature, prendre des décisions et procéder à toutes les actions relevant de la compétence du Maire et relatifs :

- A la petite enfance
- A la Maison des Familles et de la Parentalité

ARTICLE II : Abroge l'arrêté DGS22 du 26 juillet 2024 portant délégation de fonction et de signature.

ARTICLE FINAL : Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville, inscrit au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Madame la Comptable publique
- Monsieur Agnès CARPENTIER, 11ème Maire-Adioint
- Les fonctionnaires concernés par son exécution.

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

3 DEC 2024

Le Maire,

CHEL DELECROIX

le et

> ulle Case postale nº 8630 - 77008 Meiun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 mois, à compter de la publication électronique de la présente, conform

> 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la entieuse administrative

Date de publication électronique :

1 3 DEC 2024

Hôtel de Ville

Téléphone: 01 45 11 65 65

Courriel: nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX